

 **APPEL D’OFFRES**

**LA CONSTRUCTION**

**DU CHATEAU D’EAU ET EQUIPEMENT DE FORAGE DE WALATA**

**AO no : N° ITB /MRT-002/2018**

 **Projet : Prévention et résolution des conflits**

 **Pays : REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Délivré le : 18 octobre 2018**

Sommaire

[Section 1. Lettre d’invitation 4](#_Toc511900230)

[Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires 5](#_Toc511900231)

[DISPOSITIONS GÉNÉRALES 5](#_Toc511900232)

[1. Introduction 5](#_Toc511900233)

[2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations 5](#_Toc511900234)

[3. Éligibilité 6](#_Toc511900235)

[4. Conflit d’intérêts 6](#_Toc511900236)

[B. PRÉPARATION DES OFFRES 7](#_Toc511900237)

[5. Considérations générales 7](#_Toc511900238)

[6. Coût de la préparation de l’offre 7](#_Toc511900239)

[7. Langue 7](#_Toc511900240)

[8. Documents comprenant l’offre 7](#_Toc511900241)

[9. Documents établissant l’éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; 7](#_Toc511900242)

[10. Format et contenu de l’offre technique 7](#_Toc511900243)

[11. Barème de prix 8](#_Toc511900244)

[12. Garantie de soumission 8](#_Toc511900245)

[13. Devises 8](#_Toc511900246)

[14. Coentreprise, consortium ou partenariat 9](#_Toc511900247)

[15. Offre unique 9](#_Toc511900248)

[16. Durée de validité de l’offre 10](#_Toc511900249)

[17. Extension de la durée de validité de l’offre 10](#_Toc511900250)

[18. Clarification de l’offre (de la part des soumissionnaires) 10](#_Toc511900251)

[19. Modification des offres 11](#_Toc511900252)

[20. Autres types d’offres 11](#_Toc511900253)

[21. Conférence préalable à l’offre 11](#_Toc511900254)

[C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES 11](#_Toc511900255)

[22. Dépôt 11](#_Toc511900256)

[Offre déposée en version imprimée (manuelle) 12](#_Toc511900257)

[Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering 12](#_Toc511900258)

[23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives 12](#_Toc511900259)

[24. Retrait, remplacement et modification des offres 12](#_Toc511900260)

[25. Ouverture des offres 13](#_Toc511900261)

[D. Évaluation des offres 13](#_Toc511900262)

[26. Confidentialité 13](#_Toc511900263)

[27. Évaluation des offres 13](#_Toc511900264)

[28. Examen préliminaire 13](#_Toc511900265)

[29. Évaluation de l’éligibilité et de la qualification 14](#_Toc511900266)

[30. Évaluation des offres techniques et des prix 14](#_Toc511900267)

[31. Devoir de précaution 14](#_Toc511900268)

[32. Clarification des offres 15](#_Toc511900269)

[33. Conformité des offres 15](#_Toc511900270)

[34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions 15](#_Toc511900271)

[E. ADJUDICATION DU CONTRAT 16](#_Toc511900272)

[35. Droit d’accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres 16](#_Toc511900273)

[36. Critères d’adjudication 16](#_Toc511900274)

[37. Analyse 16](#_Toc511900275)

[38. Droit de modification des exigences lors de l’adjudication du contrat 16](#_Toc511900276)

[39. Signature du contrat 16](#_Toc511900277)

[40. Type de contrat et conditions générales 16](#_Toc511900278)

[41. Garantie de bonne exécution 16](#_Toc511900279)

[42. Garantie bancaire de restitution d’avance 16](#_Toc511900280)

[43. Indemnité forfaitaire 17](#_Toc511900281)

[44. Dispositions en matière de paiement 17](#_Toc511900282)

[45. Contestation des fournisseurs 17](#_Toc511900283)

[46. Autres dispositions 17](#_Toc511900284)

[Section 3. Fiche technique 18](#_Toc511900285)

[Section 4 Critères d’évaluation 22](#_Toc511900286)

[Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif 25](#_Toc511900287)

[Section 5b : Autres exigences connexes 25](#_Toc511900288)

[Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification 27](#_Toc511900289)

[Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre 28](#_Toc511900290)

[Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire 30](#_Toc511900291)

[Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats 32](#_Toc511900292)

[Formulaire D : Formulaire d’éligibilité et de qualification 33](#_Toc511900293)

[Formulaire E : Format de l’offre technique 36](#_Toc511900294)

[Formulaire F : Formulaire de barème de prix 39](#_Toc511900295)

[FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission 41](#_Toc511900296)

# Section 1. Lettre d’invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d’offres (AO) relatif à l’objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

 Section 1 : Lettre d’invitation

Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires

Section 3 : Fiche technique

Section 4 : Critères d’évaluation

Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques

Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer

* Formulaire A : Formule de soumission de l’offre
* Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire
* Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
* Formulaire D : Formulaire de qualification
* Formulaire E : Format de l’offre technique
* Formulaire F : Barème de prix
* Formulaire G : Formulaire de garantie de soumission [supprimer cette ligne et le formulaire si non exigé en vertu de la fiche technique]

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l’adresse recrutement.mr@undp.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Vous pouvez également, le cas échéant, utiliser la fonction « accepter l’invitation » sur le système d’appel d’offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l’appel d’offres. Si vous souhaitez davantage d’éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d’avance de l’attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

 Délivré par : Approuvé par :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : Michel ABEDIFonction : Procurement SpecialistDate : 18 Octobre 2015 | Nom : Léon Badibanga Fonction : Représentant Résident Adjoint/OpérationsDate : octobre 18, 2018 |

# Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

|  |
| --- |
| DISPOSITIONS GÉNÉRALES |
| Introduction | * 1. Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d’offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l’adresse

<https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d> * 1. Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n’emportera pas implicitement acceptation de l’offre par le PNUD. Le PNUD n’est nullement tenu d’attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.
	2. Le PNUD se réserve le droit d’annuler la procédure d’achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d’une notification d’annulation sur le site Web du PNUD.
	3. Dans le cadre de l’offre, il est souhaité que le soumissionnaire s’inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ([www.ungm.org](http://www.ungm.org/)). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s’il n’est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l’adjudication du contrat, il doit s’inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.
 |
| Fraude et corruption,Cadeaux et invitations | * 1. Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l’éthique ou non professionnelles ainsi que l’obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d’achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l’adresse

[http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office\_of\_audit\_andinvestigation.html](http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#True).* 1. Les soumissionnaires et les fournisseurs n’offrent pas de cadeaux ni d’invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d’agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d’attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.
	2. En vertu de cette politique, le PNUD :

a) rejette une offre s’il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l’appel d’offres pour le contrat en question ;b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l’adjudication d’un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s’est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l’appel d’offres d’un contrat du PNUD ou de l’exécution de ce dernier.* 1. Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l’intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l’adresse <https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf>
 |
| Éligibilité | * 1. Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s’ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.
	2. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d’éligibilité tel qu’établi par le PNUD.
 |
| Conflit d’intérêts | * 1. Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d’autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d’intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d’intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :
	2. S’ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l’une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l’analyse et de l’estimation des coûts et d’autres documents devant être utilisés pour l’achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ;
	3. S’ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d’offres ;
	4. S’il est avéré qu’ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l’établir le PNUD, ou à sa discrétion.
	5. En cas d’incertitude concernant l’interprétation d’une situation susceptible de constituer un conflit d’intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s’il s’agit ou non d’une situation de conflit d’intérêts.
	6. De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu’ils sont conscients des éléments suivants :
	7. Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l’entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d’un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d’achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ;
	8. Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d’intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

En cas de non-divulgation de cette information, il est possible que l’offre ou les offres concernées par cette non-divulgation soient rejetées.* 1. L’éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l’évaluation et de l’examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu’entité indépendante, l’ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l’accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d’autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l’offre.
 |
| PRÉPARATION DES OFFRES |
| Considérations générales | * 1. Lors de la préparation de l’offre, le soumissionnaire doit examiner l’appel d’offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l’appel d’offres peuvent provoquer le rejet de l’offre.
	2. Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l’appel d’offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
 |
| Coût de la préparation de l’offre | * 1. Le soumissionnaire prend à sa charge l’ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n’est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d’achat.
 |
| Langue  | * 1. L’offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
 |
| Documents comprenant l’offre | * 1. L’offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :
1. Documents établissant l’éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;
2. Offre technique ;
3. Barème de prix ;
4. Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ;
5. Toute pièce jointe ou tout appendice à l’offre.
 |
| Documents établissant l’éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; | * 1. Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l’adjudication d’un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
 |
| Format et contenu de l’offre technique | * 1. Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l’appel d’offres.
	2. Des échantillons d’objets, lorsqu’exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu’autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S’ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu’autrement indiqué.
	3. Lorsqu’applicable et tel qu’exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l’exécution des services ou pour l’entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu’autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l’offre tel que prescrit dans la fiche technique.
	4. Lorsqu’applicable et tel qu’exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d’au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu’autrement indiqué dans cet appel d’offres.
 |
| Barème de prix | * 1. Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l’appel d’offres et en prenant en considération les exigences de l’AO.
	2. Toute exigence décrite dans l’offre technique, mais dont le prix n’est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
 |
| Garantie de soumission | * 1. Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu’à trente (30) jours après la date de validité finale de l’offre.
	2. La garantie de soumission est incluse, avec l’offre. Si une garantie de soumission est exigée par l’appel d’offres mais n’est pas présentée avec l’offre technique, l’offre est rejetée.
	3. Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l’offre.
	4. Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l’original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.
	5. Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l’offre en cas de survenance d’un ou de plusieurs des cas suivants :
		1. Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l’offre indiquée dans la fiche technique, ou ;
		2. Si le soumissionnaire retenu omet :
		3. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ;
		4. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d’autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l’entrée en vigueur du contrat susceptible d’être attribué au soumissionnaire.
 |
| Devises | * 1. Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l’ensemble des offres :
1. Le PNUD convertira la devise indiquée dans l’offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l’aide du taux de change opérationnel de l’ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ;
2. Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d’attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l’aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
 |
| Coentreprise, consortium ou partenariat | * 1. Si le soumissionnaire est un groupe d’entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l’offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu’elles ont désigné une partie en tant qu’entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l’offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l’entité principale désignée qui agira pour le compte de l’ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.
	2. Après la date limite de dépôt des offres, l’entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n’est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.
	3. L’entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d’une offre unique.
	4. La description de l’organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l’AO, tant dans l’offre que dans l’accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l’éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.
	5. Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l’expérience, différencie clairement :
1. Les antécédents et l’expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ;
2. Les antécédents et l’expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat.
	1. Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l’une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l’expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.
	2. La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d’expertise et des ressources n’est pas disponible dans une seule société.
 |
| Offre unique | * 1. Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d’une coentreprise.
	2. Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :
	3. S’ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ;
	4. Si l’un d’entre eux reçoit ou a reçu de l’autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ;
	5. S’ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ;
	6. S’il existe entre eux une relation qui, directement ou par l’intermédiaire de tierces parties, leur permet d’avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d’influer sur l’offre d’un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d’AO ;
	7. S’ils sous-traitent l’offre l’un de l’autre, ou si le sous-traitant d’une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l’équipe d’un soumissionnaire participe à plus d’une offre reçue lors de la procédure d’appel d’offres. La présente condition, relative au personnel, ne s’applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
 |
| Durée de validité de l’offre | * 1. Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d’une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme.
	2. Lors de la période de validité de l’offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
 |
| Extension de la durée de validité de l’offre | * 1. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d’étendre la durée de validité de leurs offres avant l’expiration de la durée de validité de l’offre. La demande et les réponses se font à l’écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l’offre.
	2. Si le soumissionnaire convient d’étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l’offre originale.
	3. Le soumissionnaire a le droit de refuser d’étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
 |
| Clarification de l’offre (de la part des soumissionnaires) | * 1. Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l’appel d’offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d’éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d’une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n’est pas tenu d’y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.
	2. Le PNUD offrira des réponses aux demandes d’éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique.
	3. Le PNUD s’efforcera de répondre rapidement aux demandes d’éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l’obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu’une telle prorogation est justifiée et nécessaire.
 |
| Modification des offres | * 1. À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d’éclaircissement d’un soumissionnaire, modifier l’appel d’offres. Les modifications seront rendues disponibles à l’ensemble des soumissionnaires potentiels.
	2. Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
 |
| Autres types d’offres | * 1. Les autres types d’offres ne seront pas considérées, à moins qu’autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d’un autre type d’offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d’offre, mais seulement s’il dépose également une offre conforme aux exigences de l’appel d’offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l’offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d’attribuer un contrat sur la base d’un autre type d’offre.
	2. Si plusieurs autres types d’offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d’offre ».
 |
| Conférence préalable à l’offre | * 1. S’il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l’heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n’avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d’appel d’offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l’appel d’offres, à moins qu’une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l’appel d’offres.
 |
| DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES |
| Dépôt  | * 1. Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l’offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.
	2. L’offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L’autorisation est communiquée au moyen d’un document attestant d’une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l’entité soumissionnaire, ou d’une procuration, jointe à l’offre.
	3. Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d’une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.
 |
| Offre déposée en version imprimée (manuelle) | * 1. Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :

(a) L’offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu’approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l’original signé. En cas de différences entre l’original et les copies, l’original prévaut.(b) L’offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :1. Porte le nom du soumissionnaire ;
2. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ;
3. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l’heure de l’ouverture des offres » tel qu’indiqué dans la fiche technique.

Si les enveloppes et les colis comportant l’offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l’offre. |
| Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering | * 1. Le dépôt par courriel ou par l’intermédiaire du système d’appel d’offres en ligne eTendering, s’il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :
1. Les fichiers électroniques faisant partie de l’offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ;
2. Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique.
	1. Davantage d’instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d’appel d’offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l’attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/>
 |
| Date limite de dépôt des offres et offres tardives | * 1. Les offres complètent doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l’adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnait que la date et l’heure auxquelles il a reçu l’offre.
	2. Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
 |
| Retrait, remplacement et modification des offres | * 1. Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu’elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.
	2. Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l’autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l’offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
	3. Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l’offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d’offre, tel que nécessaire. Davantage d’instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l’attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.
	4. Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu’elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l’offre est retirée après qu’elle a été ouverte.
 |
| Ouverture des offres  | * 1. Le PNUD ouvre les offres en présence d’un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.
	2. Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l’état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l’ouverture. Aucune offre n’est rejetée à l’ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.
	3. Dans le cas d’un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
 |
| Évaluation des offres |
| Confidentialité | * 1. Les informations concernant l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d’adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l’adjudication du contrat.
	2. Toute tentative de la part d’un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d’influencer le PNUD lors de l’examen, de l’évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d’adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l’application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
 |
| Évaluation des offres | * 1. Le PNUD mènera l’évaluation sur l’unique base des offres déposées.
	2. L’évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :
	3. Examen préliminaire, notamment de l’éligibilité
	4. Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l’examen préliminaire du fait de leur prix.
	5. Évaluation de qualification (si la pré-qualification n’a pas été effectuée)
	6. Évaluation des offres techniques
	7. Évaluation des prix

L’évaluation détaillée s’axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D’autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire. |
| Examen préliminaire  | * 1. Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
 |
| Évaluation de l’éligibilité et de la qualification | * 1. L’éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d’éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d’évaluation).
	2. En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :
	3. Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l’ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ;
	4. Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ;
	5. Ils disposent de l’expérience similaire nécessaire, de l’expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d’assurance qualité ainsi que d’autres ressources applicables à la prestation des services requis ;
	6. Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ;
	7. Ils n’ont pas d’antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ;
	8. Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
 |
| Évaluation des offres techniques et des prix  | * 1. L’équipe d’évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d’autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d’autres documents de l’appel d’offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d’offre lorsque nécessaire.
 |
| Devoir de précaution  | * 1. Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s’assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s’y limiter, tout ou partie des éléments suivants :
	2. Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ;
	3. Valider le degré de conformité aux exigences de l’appel d’offres et aux critères d’évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l’équipe d’évaluation ;
	4. Demander des renseignements et vérifier les références auprès d’organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d’affaires avec ledit soumissionnaire ;
	5. Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l’exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ;
	6. Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d’un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;
	7. D’autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l’adjudication du contrat.
 |
| Clarification des offres | * 1. Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.
	2. La demande d’éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l’offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l’évaluation des offres, conformément à l’appel d’offres.
	3. Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l’examen et de l’évaluation de l’offre.
 |
| Conformité des offres | * 1. Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l’ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l’appel d’offres sans dérogation, réserve ou omission importante.
	2. Si une offre n’est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
 |
| Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions | * 1. À condition qu’une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.
	2. Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l’offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l’offre. L’offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.
	3. En ce qui concerne les offres ayant passé l’examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit :
1. En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
2. En cas d’erreur dans le calcul d’un total correspondant à l’addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ;
3. En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s’il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra.
	1. Si le soumissionnaire n’accepte pas une correction d’erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.
 |
| ADJUDICATION DU CONTRAT |
| Droit d’accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres | * 1. Le PNUD se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l’adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d’informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n’est pas tenu d’attribuer le contrat à l’offre de prix le plus bas.
 |
| Critères d’adjudication | * 1. Avant l’expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l’offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
 |
| Analyse | * 1. Si un soumissionnaire n’est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l’offre du soumissionnaire pour l’aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d’achats du PNUD. Le contenu d’autres offres et leur comparaison à l’offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
 |
| Droit de modification des exigences lors de l’adjudication du contrat | * 1. Lors de l’adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l’offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
 |
| Signature du contrat | * 1. Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S’il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l’adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d’offres.
 |
| Type de contrat et conditions générales  | * 1. Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu’indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l’adresse <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html>
 |
| Garantie de bonne exécution | * 1. Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l’adresse

<https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx> dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.  |
| Garantie bancaire de restitution d’avance | * 1. Le PNUD a pour principe de ne pas verser d’avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l’exigent (c’est-à-dire qu’il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d’avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d’avance dans le formulaire disponible à l’adresse

[https://popp.undp.org/UNDP\_POPP\_DOCUMENT\_LIBRARY/Public/PSU\_Solicitation\_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance\_FR.docx.](https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx)  |
| Indemnité forfaitaire | * 1. Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
 |
| Dispositions en matière de paiement | * 1. Le paiement sera seulement effectué après l’acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l’attestation d’acceptation du travail délivrée par l’autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s’effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
 |
| Contestation des fournisseurs | * 1. La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n’a pas été attribué dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d’un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html>
 |
| Autres dispositions | * 1. Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l’administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d’Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent.
	2. Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l’ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent.
	3. L’ONU a mis en place des restrictions sur l’emploi des (anciens) membres du personnel de l’ONU impliqués dans les procédures d’achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 <http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F>.
 |

# Section 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l’appel d’offres dans le cas d’un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d’autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Numéro de fiche technique** | **Référence à la section 2** | **Données** | **Instructions ou exigences particulières** |
| 1 | 7 | Langue de l’offre :  | **Français** |
| 2 |  | Dépôt d’offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles) | **Non requis** |
| 3 | 20 | Autres types d’offres  | Sélectionner un objet. |
| 4 | 21 | Conférence préalable à l’offre  | Heure : 10h00’Date : 31 Octobre 2018 Lieu : Bureau PNUD, 203, RUE 42-133-Ilot K lots n°159-161, Route de la Corniche Les soumissionnaires intéressés sont vivement invités à participer à cette visite. A cette occasion, ils pourront demander avoir des éclaircissements sur le document d’appel à soumissionner. |
| 5 | 16 | Durée de validité de l’offre | **90 jours** |
| 6  | 13 | Garantie de soumission  | **Non requis** |
| 7 | 41 | Restitution d’avance lors de la signature du contrat  | **Non requis** |
| 8 | 42 | Indemnité forfaitaire | **Sera imposée aux conditions suivantes :****Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 0,5 %****Nombre maximum de jours de retard : 30 jours****Mesure suivante : Annulation du contrat et saisie de la garantie de bonne exécution** |
| 9 | 40 | Garantie de bonne exécution | **Requise Montant : 10 % du montant total du contrat . La garantie sera valable pendant toute la durée d’exécution des travaux. A la réception provisoire, l’entreprise présentera une caution de retenue de garantie de 10 % du montant du marché jusqu’à la réception définitive** |
| 10 | 12 | Devise de l’offre  | **Devise Locale ( Ouguiya )** |
| 11 | 31 | Date limite de dépôt des demandes d’éclaircissement et des questions | **4 jours avant la date de dépôt** |
| 12 | 31 | Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d’éclaircissement et les questions  | infos.procure.mr@undp.orgLes réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la proposition de la date limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu’une prorogation est nécessaire et communiquera une nouvelle date limite aux offrants |
| 13 | 18, 19 et 21 | Mode de diffusion des informations complémentaires à l’appel d’offres et des réponses et éclaircissements demandés | Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique ou fax et publication sur le site Web **http//procurement-notices.undp.org**  |
| 14 | 23 | Date limite de dépôt des offres  | **Date : 7 Novembre 2018** **Heure : 17 h 00 (heure de Nouakchott )** |
| 14 | 22 | Manière autorisée de dépôt des offres | ☐Courrier/remise en main propre☐Courriel |
| 15 | 22 | Adresse de dépôt des offres  | **Par courrier : Service Registry** Programme des Nations Unies pour le développement203, RUE 42-133-Ilot K lots n°159-161, Route de la CornicheB.P.620 Nouakchott – Mauritanie – Tel : (222) 45 25 24 09 – Fax : (222) 45 25 26 16Attention : Monsieur le Représentant Résident du PNUD **N° ITB /MRT-002/2018****Par e-mail :** recrutement.mr@undp.org  |
| 16 | 22 | Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering) | **Non requis** |
| 17 | 25 | Date, heure et lieu d’ouvertures des offres | Date : 8 Novembre 2018Heure : 10 h 00Lieu : Salle de réunion PNUD **Programme des Nations Unies pour le développement****203, RUE 42-133-Ilot K lots n°159-161, Route de la Corniche****B.P.620 Nouakchott – Mauritanie – Tel : (222) 45 25 24 09 – Fax : (222) 45 25 26 16****Les soumissionnaires qui le désirent sont invités à y participer** |
| 18 | 27,36 | Méthode d’évaluation pour l’adjudication d’un contrat | Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas. |
| 19 |  | Date prévue pour l’entrée en vigueur du contrat | *novembre 13, 2018* |
| 20 |  | Durée maximum prévue du contrat  | **67 jours**  |
| 21 | 35 | Le PNUD attribuera le contrat à : |  Un seul soumissionnaire |
| 22 | 39 | Type de contrat  | Contrat des travaux<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html> |
| 23 | 39 | Conditions générales du contrat du PNUD qui s’appliqueront  | Conditions générales du PNUD relatives aux contrats des travaux<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html> |
| 24 |  | Autres informations relatives à l’AO | *Non requis* |

#

# Section 4 Critères d’évaluation

**Critères d’examen préliminaire**

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l’appel d’offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

* Signatures appropriées
* Documents minimum fournis
* Validité de l’offre
* Garantie de soumission (si exigée) déposée selon les exigences de l’appel d’offres avec période de validité conforme

**Critères d’éligibilité et de qualification minimum**

L’éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l’offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objet** | **Critères** | **Exigence en matière de dépôt des documents** |
| **ÉLIGIBILITÉ**  |  |  |
| **Statut juridique** | Le fournisseur est une entité enregistrée légalement (Un profil d’entreprise de 15 pages maximum, ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux biens/services achetés) | Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire  |
| **Éligibilité** | Un fournisseur n’est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.  | Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre |
| **Conflit d’intérêts** | Aucun conflit d’intérêts conformément à la clause 4 de l’appel d’offres.  | Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre |
| **Faillite** | Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche. | Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre |
| **Certificats et licences** | * Dûment autorisé à agir en qualité d’agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n’est pas le fabricant
* Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d’une entité située en dehors du pays
* Les brevets, si les technologies proposées dans l’offre sont brevetées par le soumissionnaire
* Les licences d’exportation ou d’importation, si applicable
 | Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire |
| **Critères supplémentaires** | * Une attestation d’immatriculation/de paiement délivrée par l’administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d’exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d’un tel privilège OU le NIF
* Une lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une soumission pour le compte d’une entité située en dehors du pays
* Les certificats, accréditations, mentions/étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la viabilité de l’environnement et à la réduction des effets néfastes sur l’environnement (par ex. l’utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d’énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu’il fabrique
* Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan), y compris le rapport des commissaires aux comptes au titre 2 dernières années (2017, 2016)
* Une attestation de bonne exécution des *4* clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des *2* dernières années
* Une liste de références bancaires (nom de la banque, adresse, personne à contacter et coordonnées de la personne à contacter)
* Copie du registre de commerce ;
* Une assurance responsabilité civile professionnelle / une assurance erreurs et omissions ou leur équivalent
 |  |
| **QUALIFICATION** |  |  |
| **Antécédents de contrats inexécutés[[1]](#footnote-2)**  | L’inexécution d’un contrat n’a pas découlé d’une faute de la part du contractant au cours des 2 dernières années. | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Antécédents de contentieux** | Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 2 dernières années.  | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Expériences antérieures** | Expérience dans le secteur : Nombre minimum d’années d’expérience pertinente : 2 ans  | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Reference technique : Nombre minimum de prestations similaires entrepris au cours des 2 dernières années : quatre ( 4 ) prestations similaires avec attestations de bonne fin délivrées par le Maître d’Ouvrage (joindre tout justificatif utile : PV de réception ou attestation de bonne exécution).*(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)* | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Situation financière** | **Chiffre d’affaires annuel minimum de 3.500.000 MRU au titre des deux dernières années**  *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).* | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).* | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Évaluation technique** | Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d’offre.  | Formulaire E : Formulaire d’offre technique |
| **Évaluation financière** | Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F.La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l’assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l’installation, la mise en service, la formation, etc.,)Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes. | Formulaire F : Formulaire de barème de prix |
| **Critères supplémentaires** | * Montant du contrat le plus important au cours des 2 dernières années *;*
* Service après-vente d’au moins *6 moins ;*
* Garantie des pièces et des services pour une période minimum de *1 an*
* Formation des utilisateurs pour un nombre minimum de *deux*  personnes devant être effectuée *sur le site* pendant une période de *1 semaine*sur l’utilisation et l’entretien du groupe électrogène et des pompes avec un support documentaire de la formation qui restera à la disposition de bénéficiaires *;*
* Adéquation du calendrier d’exécution au calendrier du projet ;
* Qualifications de tous les autres membres du personnel devant être affectés à l’exécution du contrat :
* Directeur des travaux : Un ingénieur diplômé de génie civil GC ayant au moins une expérience de 10 ans dans le domaine des travaux de construction (le CV et le diplôme doivent être fournie dans l’offres ;
* Un conducteur des travaux de chantier : un technicien supérieur en GC ayant au moins une expérience de 10 ans (le CV et le diplôme certifié doivent être fournie dans l’offres) ;
* Un technicien mécanicien spécialiste d’installation des pompes et groupe électrogène ayant au moins une expérience de 10ans (le CV et le diplôme doivent être fournis dans l’offre)
* Un maçon, un coffreur et un ferrailleur expérimenté dans la réalisation des châteaux d’eau.
 |  |

# Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

**DESCRIPTIONS TECHNIQUES :**

**1. GENERALITES**

***CONDITIONS GENERALES***

1. **objet du cpt**

Le présent cahier des prescriptions techniques a pour objet de préciser la localisation, les caractéristiques et les conditions de mise en œuvre des travaux et équipements prévus dans le cadre du projet d’appui des populations dans la Mougatea de Walata localité de levrayess wilaya du HODH CHARGUI à l’ Est de la Mauritanie de Coordonnées GPS : **06° 32’ 07’’N et 17°11’ 39’’N**. Les travaux portent sur :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  DépartementS et localitéS | château d'eau | abreuvoirs | Station de pompage ( groupe electrègene +pompe) | Local groupe  | tête de forage |
| WALATA/LEVRAYESS | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 |

1. **nature des travaux**

Les travaux objet du présent appel d’offres sont  définis dans le Bordereau et le DQE.

***L’entreprise doit obligatoirement effectuer les prestations et travaux suivants :***

* Dans le cadre du **marché** ; l’entreprise adjudicataire doit obligatoirement fournir un dossier d’exécution avant le démarrage des travaux et le soumettre à l’approbation du maitre d’ouvrage constitué de :
* Une vue en plan des ouvrages ;
* Les caractéristiques des équipements d’exhaure (pompes, groupes, etc...) ;
* Plans détaillés des ouvrages génie civil (châteaux d’eau ; abreuvoir ; regard de protection des forages, abri de groupe, etc..).;
* Un planning d’exécution détaillé par site ;
* L’entreprise doit assurer la mise en service, des châteaux d’eau, des équipements de pompage, du groupe électrogène et abreuvoir concernés par le présent marché
* Les essais géotechniques de sol de fondation obligatoire selon l’avis du maitre d’ouvrage. Ces essais sont à la charge de l’entreprise.
* Les essais d’écrasement du béton à prévoir obligatoirement et à la charge de l’entrepreneur selon la demande du maitre d’ouvrage.
1. **normes - règles**

Les travaux seront exécutés selon les règles de l’art et selon les conditions et modes opératoires fixés dans les documents suivants :

- les plans,

- le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT),

1. **MATERIEL DE CHANTIER**

Tout le matériel de chantier nécessaire à la bonne exécution des travaux sera fourni par l'Entrepreneur. Ce matériel sera conduit, entretenu et maintenu en état de marche par l'Entrepreneur qui assurera également la fourniture des matières consommables et des pièces de rechange et d'entretien nécessaire à son bon fonctionnement pendant toute la durée du chantier.

La liste du matériel présentée dans l'offre de l'Entrepreneur ne sera pas considérée comme limitative mais comme un minimum garanti, et il ne pourra élever aucune réclamation, ni prétendre à une prolongation des délais contractuels, si, au cours des travaux, il est amené à modifier ou à compléter son matériel pour remplir ses obligations.

1. **sécurité dE chantier**

L’entrepreneur sera seul responsable des accidents et dommages de toutes natures qui surviendraient à son personnel ou le personnel représentant le Maître d'ouvrage, le matériel et les matériaux nécessaire aux travaux qui lui sont confiés.

L’entrepreneur devra limiter la gêne due au chantier et faciliter au maximum la circulation des riverains en aménageant au besoin des accès provisoires.

1. **tracé et implantation**

dans le meilleur délai à compter de la notification du marché à la demande de l’entrepreneur, le représentant du maître d'ouvrage effectuera la reconnaissance sur les sites des ouvrages projetés et procédera avec l’entrepreneur à l'implantation des ouvrages hydrauliques (, château d'eau, etc.).

L'entrepreneur réceptionnera les sites en coordonnées géographiques prises par GPS dont la liste lui sera fournie par le représentant du Maître d’ouvrage et signalera les erreurs éventuellement repérées. Ces opérations seront conduites sous contrôle du représentant du maître d’ouvrage.

La réception de ces repères fera l'objet d’un procès-verbal contradictoire en date duquel l'Entrepreneur sera responsable de leur conservation.

1. **QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS**
	1. PROVENANCE DES MATERIAUX ET EQUIPEMENT EN GENERAL

Tous les matériaux et équipements ainsi que leur provenance devront être soumis à l'agrément du représentant du Maître d’ouvrage en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel et au maximum dans un délai de trente (15) jours ouvrables à compter de la notification de l'approbation du marché.

Chaque espèce de matériaux, équipements, matériels et accessoires devra satisfaire aux normes en vigueur à la signature du marché.

* 1. CIMENT
	2. NATURE ET QUALITE

Le ciment utilisé devra répondre aux normes CPA 250/315 pour bétons et CMM 160/250 pour les enduits réputés mouillés.

* 1.
	2. MODE DE LIVRAISON

Les ciments seront livrés en sacs de 50 kg.

* 1. STOCKAGE

Les locaux de stockage seront des espaces clos maintenus fermés et secs.

* 1. **SABLE POUR MORTIERS, BETONS**
	2. NATURE

Le sable pour mortiers et bétons qui sera utilisé aura été reconnu convenable suite aux résultats des essais qui seront conduits sous la supervision du représentant du maître d'ouvrage.

L'emploi de sable brut de dune est rigoureusement interdit. Le pourcentage de calcaire ne devra pas dépasser trente pour cent (30%).

* 1. PROPRETE

La quantité d'éléments très fins (limons, vase, argile et matières solubles) susceptibles d'être éliminés par décantation ne devra pas dépasser deux pour cent (2%).

* 1. GRANULARITE

La granulométrie ne devra pas dépasser 2,5 mm pour le béton ordinaire. Dans tous les cas, il ne devra pas contenir plus de 40% d’éléments fins (diamètre inférieur à 0,5mm

* 1. NATURE

Les granulats moyens et gros pour béton seront des granulats roulés ou concassés. Il est permis éventuellement d'utiliser des granulats latéritiques si ceux-ci sont lavés et que le projet d'exécution est adapté aux résistances de compression et tractions obtenues après essais.

Sinon la proportion de calcaire incluse dans les granulats destinés aux bétons de qualité ne devra pas excéder trente pour cent (30%) du poids des granulats.

Les granulats pour béton armé devront avoir un coefficient Los - Angeles au plus égal à vingt - cinq (25).

* 1. PROPRETE

La proportion maximale en poids des granulats destinés aux bétons de qualité passant au lavage au tamis de module trente-quatre (34) (Tamis de deux (3) millimètres) devra être inférieure à un virgule cinq pour cent (1,5%).

La proportion de matières susceptibles d'être éliminées par décantation ne devra pas dépasser un pour cent (1%).

* 1. GRANULARITE

Les seuils de granularité des granulats seront les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Seuil** | **Inférieur** | **Supérieur** |
| Diamètre Tamis (mm) | 3 | 20 |

* 1. EAU DE GACHAGE

L'eau destinée à la fabrication des mortiers et bétons devra être exempte de toute matière organique. Elle ne devra, en principe, pas contenir plus de deux (2) grammes de sel dissous par litre, ni plus de deux (2) grammes de matière en suspension.

* 1. ACIERS HA

Les fers devront satisfaire aux exigences suivantes :Armatures à haute adhérence nuance Fe E 40 A.

Elles devront être conformes à la norme NFA 35 016 avec un coefficient de fissuration au moins égale à un virgule six (1,6).

Les fils de ligature sont en fil de fer souple, diamètre 1,24 mm ou en acier doux recuit.

Les matériaux d'armature doivent être débarrassés de toutes traces de rouille non adhérente, de terre, de peinture ou de toutes matières nuisibles. Ils ne devront pas être tordus, déformés ou indûment pliés.

Les fers devront être stockés avec soin et disposés sur des étais de façon qu’ils soient surélevés du sol et restent rigides dès leur arrivée sur le chantier.

* 1. BOIS D'ETAIEMENT ET DE COFFRAGE

Le bois nécessaire pour les étaiements et les coffrages sera choisi par l’Entrepreneur qui justifiera éventuellement les qualités de résistance requise pour un bon comportement du coffrage sous les charges.

Dans le cas d’emploi des panneaux de contre-plaqué pour 1'obtention de parements fins, 1'épaisseur minimale de ces panneaux sera de quinze (15) millimètres.

1. **BETON ET FERRAILLAGE**

Le béton sera suffisamment malaxé à la bétonnière et vibré au coulage.

* 1. COMPOSITION ET RESISTANCES DES BETONS
	2. COMPOSITION DES BETONS

A part les bétons de propreté dosés à 250 kg CPA par m³, tous les ouvrages en béton (réservoirs, bornes fontaines, abreuvoirs, etc.) seront dosés à 400 kg de ciment par m³ de béton, 400 litres de sable et 800 litres de graviers. Les dosages sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d’être modifiés suivant les indications du Maitre d’œuvre et du Laboratoire agréé.

* 1. LA RESISTANCE DES BETONS

Les bétons dosés à 400 kg de ciment/m³ de béton devront présenter les résistances minimales suivantes à 28 jours :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Classe des bétons** | **Compression** | **Traction** |
| 400 | 250 bars | 21 bars |

* 1. CONSISTANCE DES BETONS

La consistance du béton frais devra être telle que les affaissements mesurés au cône ASTM restent comprise entre cinq (5) et neuf (9) centimètres.

Le lot sera réputé conforme aux spécifications si les résultats d'essais de consistance se trouvent dans la fourchette requise. Si le résultat d’un essai de consistance est extérieur à la fourchette requise la gâchée (ou charge) correspondante pourra être rebutée et la gâchée suivante fera l'objet d’un nouveau prélèvement pour essai de consistance.

* 1. Programme du bétonnage

L'Entreprise fait connaître les dispositions qu'elle se propose d'adopter pour la mise en place du béton par un mémoire détaillé assorti des dessins nécessaires du programme de bétonnage soumis à l'agrément du représentant du maître d'œuvre dans un délai de quinze jours avant tout commencement d'exécution de tout ouvrage.

Le programme de bétonnage défini pour tous les bétons, le type, les caractéristiques et le nombre des appareils d'approvisionnement du béton et de vibration qui doivent être utilisés lors de chaque phase de bétonnage.

L'intervalle de temps entre la fin du bétonnage et le début du bétonnage suivant sur un même lot ne peut être inférieur à 72 heures.

* 1. Traitement des reprises

Dans un délai suffisant après la fin du bétonnage de la levée en cours, la surface de reprise est lavée à 1'eau et à l'air sous pression de façon à faire disparaître toute la laitance et à faire apparaître la mosaïque du béton.

Si ce traitement n'est pas suffisant, avant la mise en place d’une levée, le Maître d’Œuvre peut exiger le repiquage complet de la surface de reprise qui, dans tous les cas, est maintenue humide mais débarrassée de toute eau libre avant le début de bétonnage.

En cas de repiquage, les éléments fissurés ou décollés par le repiquage sont enlevés à la pioche.

Dès que le représentant du maître d'œuvre a délivré le " bon à bétonner " la mise en place du béton peut commencer.

* 1. Prise du béton

Pendant la durée de prise du béton un arrosage convenable des ouvrages sera assuré au moins pendant trois jours à compter de sa mise en œuvre.

Les cuves des réservoirs seront mises en eau le plutôt possible après le séchage des enduits d’étanchéité afin d’éviter un trop fort dessèchement et microfissurations.

* 1. Armatures pour béton armé

Les conditions d'emploi pour ces armatures devront satisfaire aux recommandations incluses dans leur fiche d'identification instaurée par le titre premier du fascicule 4 du CCTG.

Les fers à béton à mettre en œuvre pour les ferraillages devront être conformes au plan de ferraillage et les notes de calcul dans le DAO et exempt de toute impureté ou oxydation ou autres défauts préjudiciables à leur résistance.

Les armatures seront façonnées et mises en place conformément aux calculs et dessins d'exécution fournis par l'entrepreneur en observant les prescriptions :

De l'article 33 du fascicule 65 du CCTG.

Du Titre premier, section I du fascicule 62 du CCTG.

L'enrobage de toute armature sera en principe au moins égal à quatre (4) centimètres pour les parements coffrés.

Leur surface ne devra pas présenter d’aspérité susceptible de blesser les ouvriers. Les fers devront être parfaitement propres sans aucune trace de rouille non adhérente, de peinture, de graisse, de ciment ou de terre.

Seuls les fers à béton haute adhérence sont autorités.

L’emploi de barres soudées est formellement interdit. Les fers seront stockés sans contact avec le sol en lots classés par diamètre.

* Le brossage sera renforcé par une bague en acier inoxydable,
* Quatre boulons de fixation au minimum en acier inoxydable.
1. **STATIONS DE POMPAGES**
2. ***Groupes électrogènes***

Moteur diesel à 4 temps, 2 cylindres, injection directe, refroidissement à air comprimé, filtre à air à bain d’huile, 1500 tours/minutes, démarrage avec batterie, silencieux, réservoir, système d'arrêt automatique en cas de manque d'huile et de Gasoil.

Génératrice flanquée directement au moteur, synchrone, triphasée 4 pôles, fréquence 50 à 60 Hz à 1500 tr/min, auto-ventilée, auto-excitée.

Armoire de commande du type manuel.

Le châssis sera en tôle et équipé de caoutchouc antivibratoire. Le réservoir doit être de préférence au dessus du groupe.

Le silencieux devra être équipé de 2 m de flexible en aluminium de 2’’ de diamètre avec deux colliers de fixation.

Chaque groupe sera livré avec un kit d’entretien, jeu de segments et pochette de joints et une batterie.

Les groupes seront garantis pendant 3000 heures de fonctionnement.

1. ***Electropompes immergées (thermiques)***

Sous réserve de leur conformité aux puissances indiquées au devis estimatif, les électropompes immergées qui offrent les meilleures performances (HMT, Q, résistance à la corrosion …) seront favorisées.

Il est impératif de joindre les courbes de rendement des pompes aux documents techniques.

Les accessoires suivants seront livrés avec chaque pompe :

100 m de câble d’alimentation immergé connectée sur le moteur (ou boite de jonction) de la pompe, type et section compatibles avec chaque pompe ;

coffret de sécurité de la pompe ;

électrodes de niveaux bas et haut ;

200 m de câble d’électrodes.

Câbles de sécurité en INOX diamètre 5 mm (100 m par pompe) avec attaches

1. **COLONNE MONTANTE**

Les colonnes montantes de refoulement seront de préférence en tuyaux souples (armature de fils de polyester noyés dans un élastomère) type FORADUC ou WELLMASTER. Des tuyaux en acier inox peuvent être également proposés.

Dans tous les cas, l’Entrepreneur devra justifier que les caractéristiques mécaniques des colonnes et de leurs accouplements à la pompe et à la tête de forage sont suffisantes pour résister sans dommage aux efforts et contraintes auxquels l’ensemble sera soumis.

Le diamètre des colonnes doit être suffisant pour ne pas occasionner de pertes de charge linéaires supérieures à 2,5 mètres dans l’exhaure.

Les colonnes montantes seront de 3’’ pour les débits supérieurs à 8,5 m3/h PN 10 y compris toutes sujétions. Elles supporteront la pompe et seront raccordées à la bride de la tête de forage. La tête de forage se prolongera par une canalisation en AG 3" recevant les appareils décrits au paragraphe suivant et retournera en terre à au moins 80 cm de profondeur pour se raccorder à la canalisation de refoulement en PEHD de diamètre conforme à ceux des conduites de refoulement.

1. **TETE DE FORAGE**

La tête de forage sera équipée d’un tube allonge sur lequel sera soudée une bride métallique fixé par un dalle en béton armé. Une seconde bride, fixée à la précédente par boulonnage, disposera des orifices nécessaires au passage de la canalisation d’exhaure. Trois autres orifices seront aménagés pour permettre le passage des différents câbles (soutien de la pompe, câbles d’alimentation et de protection, sonde de mesure de niveau).

Toutes les précautions seront prises pour empêcher la chute de corps étrangers dans le forage. Les jonctions conduite - électropompe et conduite - tête de forage doivent être réalisés par des raccordements démontables.

En partant de la bride de sortie les équipements suivants seront installés :

1. un coude à grand rayon
2. une vanne de réglage DN 3’’ à brides
3. un compteur d’eau de type Woltex ou équivalent
4. un manchon avec manomètre 15 bars
5. un clapet anti-retour DN 3’’ à faible perte de charge
6. une ventouse DN 50;
7. Fourniture et pose des accessoires de raccordement sur la conduite PEHD de refoulement
8. Support de la tête de forage en AG
9. Un joint adaptateur entre la ligne de refoulement en AG et la canalisation de refoulement en PEHD.

Une attention particulière sera portée au respect des longueurs de tranquillisation en amont et en aval du compteur d’eau, ces équipements seront installés dans le regard.

1. **ARMOIRES électriques**

Les armoires électriques sont destinées à travailler dans un environnement poussiéreux, pour la commande et la protection des groupes électropompes immergés dans les conditions des sites, elles seront du type étanche IP 55. Ces armoires sont des coffrets accrochables à l’aide de quatre pattes de scellement soudés ou montés sur bâti. Ces armoires seront installées dans l’abri avec le groupe électrogène.

Les ensembles électriques doivent être étudiés, conçus, établis, fabriquées ou sélectionnées conformément aux exigences du site et selon les règles techniques reconnues, elles ne doivent mettre en danger ni les personnes ni les biens lorsque leur exploitation et leur utilisation sont correctes.

L’appareillage électrique de ces ensembles électriques régis par ces clauses techniques doit satisfaire aux spécifications aux exigences des versions ou révisions les plus récentes des codes, normes et règlements internationaux et européens applicables en vigueur au moment de la réalisation du Contrat et qui régissent sa fabrication et ses essais. S’il n’existe pas de normes techniques spécifiques, on utilisera les normes applicables par analogie ou les directives techniques éventuelles.

Sont notamment réputées règles techniques reconnues les normes internationales harmonisées de la CEI, les normes françaises applicables aux travaux décrits dans le présent document et en vigueur à la date de la remise de l'offre, principalement les normes :

• N FC 15.100 concernant les installations électriques à basse tension;

• Norme UTE C 18-510 (novembre 1988, et ses mises à jour): Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique.

• IEC 60364, IEC 60947 et CEI 60439.

Les protections et les indications suivantes sont indispensables :

* Manque d’eau dans le forage par sondes de niveau
* Surcharge des moteurs
* Surtension et chute de tension
* Indication de mise en marche et de pannes
	1. **CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES ÉQUIPEMENTS :**

Les spécifications suivantes s’appliquent à tous les équipements :

Les équipements et leurs composants doivent être livrés **neufs,** de fabrication récente, jamais utilisés, et reconnus de qualité, conçus en fonction des **capacités demandées** par le présent Cahier de charge ayant une **haute performance** de fonctionnement, **exempts** de tout défaut ou vice susceptible de nuire à leur aspect, leur emploi et leur durée de vie dans le respect des normes, des clauses techniques particulières et des spécifications techniques exigées.

Les ensembles électriques de toute nature doivent, dans toutes leurs parties, être conçues et établies en **fonction** de la tension qui détermine leur classe et en vue de présenter et de **conserver** un niveau d'isolement approprié à la **sécurité** des personnes et à la prévention des incendies.

Ils doivent être dimensionnés pour le courant qui correspond aux puissances demandées. Ils doivent être aussi dimensionnés pour ne pas être détériorés par les courants de court-circuit qui circulent entre phases ou entre phase et terre en cas de défaut d’isolement et d’une façon générale, par toute surintensité susceptible de se produire.

Des plaques isolantes **transparentes** de protection devront empêcher tout contact direct avec des pièces sous tension.

**C. Description des travaux et modalites d'EXECUTION**

**section 1 : TRAVAUX DE GENIE CIVIL**

**réservoirs :**

1. **type de réservoirs d’eau**

Il est prévu de mettre en place des châteaux d’eau en béton armé de forme rectangulaire pour les capacités inferieures a 60m³.

1. **analyse de sol**

L’entreprise entreprendra à ses frais une analyse de sol en vue de vérifier l’aptitude du terrain naturel à recevoir l’ouvrage projeté. Cette analyse sera menée par le LNTP sous la responsabilité de l’Entrepreneur.

1. **fouilles et fondations DES RÉSERVOIRS**

**réservoirs de 60 m³ (de forme circulaire):**

 Le fond de fouille sera nivelé et égalisé soigneusement. On veillera à ce qu’il n’y ait aucun corps solide ou impureté en fonds de fouille.

Un béton de propreté dosé à 250 kg de ciment CPA par m³, épais de 20 cm, sera coulé sous toute la fondation.

Pour les poteaux, la fondation sera du type semelle isolé dont les dimensions respecteront les plans et plans de ferraillage dans le présent dossier.

Un chaînage circulaire permettra de relier les poteaux entre eux, la génératrice supérieure de ce chaînage sera au niveau du sol.

Le remblaiement des fouilles se fera par couches successives compactées et devra en surface se raccorder avec les parties voisines.

Un chaînage carré permettra de relier les poteaux entre eux, la génératrice supérieure de ce chaînage sera au niveau du sol.

Le remblaiement des fouilles se fera par couches successives compactées et devra en surface se raccorder avec les parties voisines.

1. **coffrage ET décoffrage**

Le choix des coffrages est laissé à l’initiative de l’entreprise. Ils doivent tout de même assurer :

- une prise normale du béton

- une forme correcte de l’ouvrage coulé

- une finition libre au coulage

- les coffrages en bois seront arrosés abondamment et les coffrages métalliques seront huilés.

Les parements bruts au décoffrage devront être de teinte uniforme. Aucun nid de cailloux ne devra être apparent et tout ragréage sera strictement interdit. Ces parements ne devront présenter aucun des défauts suivants : traces de 1aitance dues à des déformations de coffrage, fissures, bulles d'air apparentes, reprises visibles de bétonnage. Il est notamment interdit de laisser en attente des trous non prévus sur ces dessins d'exécution ou de refouler des panneaux déjà exécutés.

1. **Enduit – etancheité**

Une première couche d’enduit de mortier dosé à 500 kg de ciment CPA par m³ de sable de 2 cm d’épaisseur sera appliquée à l’intérieur des ouvrages.

Une deuxième couche d’étanchéité réalisée à l’aide d’un produit SIKA sera appliquée par la suite. En tout état de cause, l’entrepreneur fera le choix du meilleur produit alimentaire garantissant une parfaite étanchéité.

A l’extérieur, il n’est pas prévu d’enduit. Les différents éléments des ouvrages devront être coulés finis.

1. **Peinture :**

Les produits de peinture devront être conformes aux prescriptions des normes et spécification en vigueur.

Peinture sur la totalité de la face externe du réservoir (du haut de la cuve aux fondations).

Cette peinture sera de couleur blanche à l’eau pour la face externe du réservoir et bleue pour les entretoises, poutres, chaînage de la dalle supérieure et l’échelle.

1. **equipement annexes**

Le château d’eau sera équipé de :

- une échelle extérieure y compris accrochage

- un tuyau d’arrivée en Fonte Ductile PN 10

- un tuyau de départ en Fonte Ductile PN 10 muni d’une vanne à bride et compteur PN 10

- une vidange en Fonte Ductile munie d’une vanne à bride PN 10

- un trop-plein en Fonte Ductile lié à la vidange en aval de la vanne

- un trop-plein en Fonte Ductile de Ø90 pour l’indication de niveau max d’eau dans le réservoir.

**NB :** **les canalisations prévues pour les décentes des châteaux d’eau (conduites de départs, arrivées, aérations, trop pleins et vidanges) seront en Fonte Ductile (FD) - Norme de référence : ISO 4200 ou moins équivalent à chaud, bouts filetés, de forme circulaire, en éléments de 6 ml, en PN 10 bars et raccordées par des manchons filetés. Les raccordements PVC/FD ou PEHD /FD se feront à l’aide d’embout fileté en PN 10.**

1. **ABREUVOIRS**
* **Les abreuvoirs sont en béton armé dosé à 350 kg/m³.**

- L’abreuvoir sera constitué conformément au plan en annexe d’une dalle anti-bourbier bouchardée en béton armé de forme rectangulaire, (voir plan)

L’abreuvoir proprement dit est constitué d’un bac en forme parallélépipède centré sur l’axe longitudinale de la dalle anti-bourbier qui en constitue le fond. Les dimensions intérieures du bac sont: 10.00x0.70m

L’épaisseur des parois en béton légèrement armé est de 12 cm. Deux fers à béton de diamètre 12 mm seront disposés en partie supérieure pour reprendre les efforts qui sont fréquemment à l’origine des fissurations

Une para-fouille de 0.50x0.50 m qui ceinture la dalle anti-bourbier sur ses quatre côtés.

Le bac de régulation attenant à l’abreuvoir abritera une vanne et un robinet à flotteur de diamètre de 60 mm à bride et sera recouvert d’un tampon en tôle logé dans une fouillure et muni d’un dispositif de fermeture à clé

Un regard en BA de dimensions intérieures 1.00x0.85m couvert en tôle avec des dispositifs de fermeture à clé abritera la vanne et le compteur. Les regards pour les compteurs des abreuvoirs seront fermés à l’aide de couvercle métallique d’épaisseur 8mm au minimum muni d’un cadenas.

Un regard de vidange sera prévu à l’extrémité du bac principal et sera relié par une canalisation PVC diamètre 110 mm vers un muret distant de 12 mm minimum et identique à celui décrit pour les châteaux d’eau. Les parois du regard de vidange comporteront des ouvertures comporteront des ouvertures permettant de récupérer les eaux perdues sur la dalle.

A noter que les parois intérieures du bassin de l’abreuvoir et du bac de régulation recevront trois (3) couches de produit d’étanchéité de premier choix de même qualité que les produits utilisés pour la cuve du château d’eau.

1. **Travaux divers de génie civil**
	1. **Protection de la tête de forage**

La tête de chaque forage sera protégée par un regard en agglos creux de 0,20x0,15x 0, 40m³ avec des poteaux en béton armé de (0,15x0,15)m² surélevé de 1,00 m par rapport au niveau naturel du terrain et 0,5m sous le terrain naturel et en dallage en béton armé de 0,15 m d’épaisseur.

Cet ouvrage destiné à protéger les appareils de la tête de forage. Une plaque métallique avec cadenas assurera la fermeture du regard. Cette protection sera aménagée. L’attributaire prendra toutes les dispositions constructives nécessaires pour que les appareils soient facilement accessibles et démontables.

**D  DUREE DES TRAVAUX :**

La durée des travaux est fixée globalement à **67 jours** à partir de la notification du contrat des travaux.

**E  PERSONNEL ET QUALIFICATION :**

Le candidat doit établir qu’il dispose du personnel pour les positions – clés suivantes :

* Directeur des travaux : Un ingénieur diplômé de génie civil GC ayant au moins une expérience de 10 ans dans le domaine des travaux de construction (le CV et le diplôme doivent être fournie dans l’offres ;
* Un conducteur des travaux de chantier : un technicien supérieur en GC ayant au moins une expérience de 10 ans (le CV et le diplôme certifié doivent être fournie dans l’offres) ;
* Un technicien mécanicien spécialiste d’installation des pompes et groupe électrogène ayant au moins une expérience de 10ans (le CV et le diplôme doivent être fournis dans l’offre)
* Un maçon, un coffreur et un ferrailleur expérimenté dans la réalisation des châteaux d’eau.

**L’entrepreneur prendra à sa charge la formation sur le tas d’une ou deux personnes proposées par les bénéficiaires sur l’utilisation et l’entretien du groupe électrogène et des pompes avec un support documentaire de la formation qui restera à la disposition de bénéficiaires**

 **F GARANTIE DES EQUIPEMENT :**

 Le candidat présentera les certificats d’origine du matérielle à proposer et la documentation technique y afférente.

1. **CADRE du Bordereau des prix unitaire**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **DESIGNATION** | **Unité** | **Qté** | **PRIX (HTT)**  |
| **Prix unitaire en****Ouguiya** | **Prix total en****Ouguiya** |
| 1 | Amené et repli de chantier et élaboration d’un dossier d'exécution (étude topographique, dimensionnement des ouvrages ainsi que tout plan spécifique de la localité en objet)) réalisation de plan de recollement à la fin des travaux |  |  |  |  |
| 2 | Construction d’un château d’eau circulaire en béton armé de 60m³ de capacité surélevé de 12 mètres, pose et mise en œuvre de tuyauterie en Fonte ductile pour les conduites d'arrivées, de départs, d’aération, de trop plein et de vidange, ces conduites doivent être obligatoirement fixées au château d’eau, la jonction doit été assurer par des brides ou des manchons la conduite de vidange doit se reposer sur un plot en béton armé ; un palier de repos en béton armé en porte à faux de 01 mètre de largeur 02 mètres reposant sur les deux entretoises à mi-parcours y compris une grille métallique tout au long du palier de 1 mètre de hauteur ; une échelle constituée d’une partie amovible et la partie fixe entourée par des gardes fou tout au long ; vannes sur distribution et vidange, compteur, manchettes d'encrages a collerettes en fonte ductile pour toutes les arrivées et les sorties en diamètres 150 mm, jauge de niveau, regards ,tous scellements et fixations, échelle en cornière AG et peintures pour parements vus des parties d'ouvrages, couches d'enduits intérieurs (épais 2.5 cm) au SICA et coffrage et autres conformément au cahier des prescriptions techniques CPT (conformément aux plans d’exécution approuvés parle MO ) . Un coffrage métallique en relief validé par le MO doit être prévu sur le château d'eau. . | U |  |   |   |
| 3 | Fourniture sur site des conduites de refoulement en PEHD Ø 90 PN10  | ml |  |   |   |
| 4 | Déblais en terrain de toute nature (meuble, dur et rocheux)  | ml |  |   |   |
| 5 | Remblai en terre saine au dessus du remblai de calage | ml |  |   |   |
| 6 | Fourniture et installation d’un moteur diesel à 4 temps, 2 cylindres, injection directe, refroidissement à air comprimé, filtre à air à bain d’huile, 1500 tours/minutes, démarrage avec batterie, silencieux, réservoir, système d'arrêt automatique en cas de manque d'huile et de Gasoil.Génératrice flanquée directement au moteur, synchrone, triphasée 4 pôles, fréquence 50 à 60 Hz à 1500 tr/min, auto-ventilée, auto-excitée. Armoire de commande du type manuel. | ml |  |   |   |
| 7 | Fourniture et installation d’une électropompe immergée sous réserve de sa conformité à fournir un débit de 30m/h sous une HMT de 100m, résistance à la corrosion Les accessoires suivants seront livrés avec chaque pompe :100 m de câble d’alimentation immergé connectée sur le moteur (ou boite de jonction) de la pompe, type et section compatibles avec chaque pompe ;coffret de sécurité de la pompe ; électrodes de niveaux bas et haut ; 200 m de câble d’électrodes.  | ml |  |   |   |
| 8 | Fourniture, installation et mise en service des équipements de la tête de forage (compteur DN 50, manomètre, vanne à volant DN 50, robinet de vidange DN 50, ventouse de type a une boule DN 50, clapet anti-retour, un support, et accessoires et toutes sujétions utile pour le bon fonctionnement. La tête de chaque forage sera protégée par un regard en agglos creux de 0,20x0,15x 0, 40m³ avec des poteaux en béton armé de (0,15x0,15)m² surélevé de 1,00 m par rapport au niveau naturel du terrain et 0,5m sous le terrain naturel et en dallage en béton armé de 0,15 m d’épaisseur. Cet ouvrage destiné à protéger les appareils de la tête de forage. Une plaque métallique avec cadenas assurera la fermeture du regard. Cette protection sera aménagée. L’attributaire prendra toutes les dispositions constructives nécessaires pour que les appareils soient facilement accessibles et démontables. | **U** |  |  |  |
| 9 | Construction de regard de tête de forage,  | **U** |  |  |  |
| 10 | construction d’abreuvoirs : L’abreuvoir sera constitué conformément au plan en annexe d’une dalle anti-bourbier bouchardée en béton armé de forme rectangulaire, (voir plan)L’abreuvoir proprement dit est constitué d’un bac en forme parallélépipède centré sur l’axe longitudinale de la dalle anti-bourbier qui en constitue le fond. Les dimensions intérieures du bac sont: 10.00x0.70mL’épaisseur des parois en béton légèrement armé est de 12 cm. Deux fers à béton de diamètre 12 mm seront disposés en partie supérieure pour reprendre les efforts qui sont fréquemment à l’origine des fissurationsUne para-fouille de 0.50x0.50 m qui ceinture la dalle anti-bourbier sur ses quatre côtés.Le bac de régulation attenant à l’abreuvoir abritera une vanne et un robinet à flotteur de diamètre de 60 mm à bride et sera recouvert d’un tampon en tôle logé dans une fouilleur et muni d’un dispositif de fermeture à cléUn regard en BA de dimensions intérieures 1.00x0.85m couvert en tôle avec des dispositifs de fermeture à clé abritera la vanne et le compteur. Les regards pour les compteurs des abreuvoirs seront fermés à l’aide de couvercle métallique d’épaisseur 8mm au minimum muni d’un cadenas. Un regard de vidange sera prévu à l’extrémité du bac principal et sera relié par une canalisation PVC diamètre 110 mm vers un muret distant de 12 mm minimum et identique à celui décrit pour les châteaux d’eau. Les parois du regard de vidange comporteront des ouvertures comporteront des ouvertures permettant de récupérer les eaux perdues sur la dalle.A noter que les parois intérieures du bassin de l’abreuvoir et du bac de régulation recevront trois (3) couches de produit d’étanchéité de premier choix de même qualité que les produits utilisés pour la cuve du château d’eau. | U |  |  |  |

**2. Cadre du Détail quantitatif**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **DESIGNATION** | **Unité** | **Qté** | **PRIX (HTT)**  |
| **Prix unitaire en****Ouguiya** | **Prix total en ouguiya**  |
|  | Amené et repli de chantier et élaboration d’un dossier d'exécution (étude topographique, dimensionnement des ouvrages ainsi que tout plan spécifique de la localité en objet)) réalisation de plan de recollement à la fin des travaux |  |  |  |  |
| 1 | Construction d’un château d’eau circulaire en béton armé de 60m³ de capacité surélevé de 12 mètres, pose et mise en œuvre de tuyauterie en Fonte ductile pour les conduites d'arrivées, de départs, d’aération, de trop plein et de vidange, ces conduites doivent être obligatoirement fixées au château d’eau, la jonction doit été assurer par des brides ou des manchons la conduite de vidange doit se reposer sur un plot en béton armé ; un palier de repos en béton armé en porte à faux de 01 mètre de largeur 02 mètres reposant sur les deux entretoises à mi-parcours y compris une grille métallique tout au long du palier de 1 mètre de hauteur ; une échelle constituée d’une partie amovible et la partie fixe entourée par des gardes fou tout au long ; vannes sur distribution et vidange, compteur, manchettes d'encrages a collerettes en fonte ductile pour toutes les arrivées et les sorties en diamètres 150 mm, jauge de niveau, regards ,tous scellements et fixations, échelle en cornière AG et peintures pour parements vus des parties d'ouvrages, couches d'enduits intérieurs (épais 2.5 cm) au SICA et coffrage et autres conformément au cahier des prescriptions techniques CPT (conformément aux plans d’exécution approuvés parle MO ) . Un coffrage métallique en relief validé par le MO doit être prévu sur le château d'eau. . | U | 1 |   |   |
| 2 | Fourniture sur site des conduites de refoulement en PEHD Ø 90 PN10  | ml | 300 |   |   |
| 3 | Déblais en terrain de toute nature (meuble, dur et rocheux)  | ml | 300 |   |   |
| 4 | Remblai en terre saine au dessus du remblai de calage | ml | 250 |   |   |
| 5 | Fourniture et installation d’un moteur diesel à 4 temps, 2 cylindres, injection directe, refroidissement à air comprimé, filtre à air à bain d’huile, 1500 tours/minutes, démarrage avec batterie, silencieux, réservoir, système d'arrêt automatique en cas de manque d'huile et de Gasoil.Génératrice flanquée directement au moteur, synchrone, triphasée 4 pôles, fréquence 50 à 60 Hz à 1500 tr/min, auto-ventilée, auto-excitée. Armoire de commande du type manuel. | ml | 1 |   |   |
| 6 | Fourniture et installation d’une électropompe immergée sous réserve de sa conformité à fournir un débit de 30m/h sous une HMT de 100m, résistance à la corrosion Les accessoires suivants seront livrés avec chaque pompe :100 m de câble d’alimentation immergé connectée sur le moteur (ou boite de jonction) de la pompe, type et section compatibles avec chaque pompe ;coffret de sécurité de la pompe ; électrodes de niveaux bas et haut ; 200 m de câble d’électrodes.  | ml | 1 |   |   |
| 7 | Fourniture, installation et mise en service des équipements de la tête de forage (compteur DN 50, manomètre, vanne à volant DN 50, robinet de vidange DN 50, ventouse de type a une boule DN 50, clapet anti-retour, un support, et accessoires et toutes sujétions utile pour le bon fonctionnement. La tête de chaque forage sera protégée par un regard en agglos creux de 0,20x0,15x 0, 40m³ avec des poteaux en béton armé de (0,15x0,15)m² surélevé de 1,00 m par rapport au niveau naturel du terrain et 0,5m sous le terrain naturel et en dallage en béton armé de 0,15 m d’épaisseur. Cet ouvrage destiné à protéger les appareils de la tête de forage. Une plaque métallique avec cadenas assurera la fermeture du regard. Cette protection sera aménagée. L’attributaire prendra toutes les dispositions constructives nécessaires pour que les appareils soient facilement accessibles et démontables. | **U** | 1 |  |  |
| 8 | Construction de regard de tête de forage,  | **U** | 1 |  |  |
| 9 | construction d’abreuvoirs : L’abreuvoir sera constitué conformément au plan en annexe d’une dalle anti-bourbier bouchardée en béton armé de forme rectangulaire, (voir plan)L’abreuvoir proprement dit est constitué d’un bac en forme parallélépipède centré sur l’axe longitudinale de la dalle anti-bourbier qui en constitue le fond. Les dimensions intérieures du bac sont: 10.00x0.70mL’épaisseur des parois en béton légèrement armé est de 12 cm. Deux fers à béton de diamètre 12 mm seront disposés en partie supérieure pour reprendre les efforts qui sont fréquemment à l’origine des fissurationsUne para-fouille de 0.50x0.50 m qui ceinture la dalle anti-bourbier sur ses quatre côtés.Le bac de régulation attenant à l’abreuvoir abritera une vanne et un robinet à flotteur de diamètre de 60 mm à bride et sera recouvert d’un tampon en tôle logé dans une fouilleur et muni d’un dispositif de fermeture à cléUn regard en BA de dimensions intérieures 1.00x0.85m couvert en tôle avec des dispositifs de fermeture à clé abritera la vanne et le compteur. Les regards pour les compteurs des abreuvoirs seront fermés à l’aide de couvercle métallique d’épaisseur 8mm au minimum muni d’un cadenas. Un regard de vidange sera prévu à l’extrémité du bac principal et sera relié par une canalisation PVC diamètre 110 mm vers un muret distant de 12 mm minimum et identique à celui décrit pour les châteaux d’eau. Les parois du regard de vidange comporteront des ouvertures comporteront des ouvertures permettant de récupérer les eaux perdues sur la dalle.A noter que les parois intérieures du bassin de l’abreuvoir et du bac de régulation recevront trois (3) couches de produit d’étanchéité de premier choix de même qualité que les produits utilisés pour la cuve du château d’eau. | U | 2 |  |  |

**3. Dossier plans**

****







**DETAILS EQUIPEMENT FORAGE ET MARGELLE**

Abreuvoir 1/1



Abreuvoir 2/2



# DETAILS EQUIPEMSection 5b : Autres exigences connexes

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l’entière rangée si elle ne s’applique pas aux biens fournis]*

|  |  |
| --- | --- |
| Termes de livraison [INCOTERMS 2010] *(veuillez lier ceci au barème de prix)* | **DAP WALATA** |
| Adresse exacte de livraison ou du lieu d’installation | **Dans la Mougatea de Walata localité de levrayess wilaya du HODH CHARGUI à l’ Est de la Mauritanie de Coordonnées GPS : 06° 32’ 07’’N et 17°11’ 39’’N.** |
| Mode de transport privilégié | **Route** |
| Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant[[2]](#footnote-3) | **Non requis** |
| Distribution des documents de transport *(si utilisation de transitaire)* | **Non requis** |
| Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par : | Le soumissionnaire |
| Inspection à l’usine ou avant expédition | Non requis |
| Inspection à la livraison | Vérification par le PNUD de la conformité des équipements sur le site lors de la livraison |
| Exigences en matière d’installation | Conformément au cahier des charges |
| Exigences en matière de tests  | Voir TRD |
| Contenu de la formation à l’exploitation et la maintenance | Voir TDR |
| Mise en service | Voir TDR |
| Période de garantie | Voir TDR |
| Service d’assistance local  | Non requis |
| Exigences en matière d’appui technique | Voir TDR |
| Exigences en matière de services après-vente  |  Service après-vente d’au moins 6 moins ; Garantie des pièces et des services pour une période minimum de 1 an Formation des utilisateurs pour un nombre minimum de deux personnes devant être effectuée sur le site pendant une période de 1 semaine sur l’utilisation et l’entretien du groupe électrogène et des pompes avec un support documentaire de la formation qui restera à la disposition de bénéficiaires ; |
| Conditions de paiement *(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)* | Avance non requise |
| Conditions de versement du paiement | ☐ Installation☐ Tests☐ Formation sur l’exploitation et la maintenance☐ Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l’appel d’offres |
| Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d’exploitation sont dans cette langue  | Français |

# Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucune changement apporté au format des formulaires n’est permis est aucun remplacement n’est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez vous assurer qu’elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

**Offre technique :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?**  |  |
| * Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre
 | ☐ |
| * Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire
 | ☐ |
| * Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 | ☐ |
| * Formulaire D : Formulaire de qualification
 | ☐ |
| * Formulaire E : Format de l’offre technique/Détail quantitatif estimatif
 | ☐ |
| * Formulaire G : Validité de la garantie de soumission
 |  |
| * [Ajouter d’autres formulaires si nécessaire]
 | ☐ |
| **Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d’évaluation dans la section 4 ?**  | ☐ |

**Barème de prix :**

|  |  |
| --- | --- |
| * Formulaire F : Formulaire de barème de prix
 | ☐ |

## Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] |

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d’offres no [Insérer numéro de référence de l’AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l’offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

1. Ne font pas l’objet d’interdictions d’achat provenant de l’ONU, notamment, sans s’y limiter, d’interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l’ONU ;
2. N’ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
3. Ne sont sujets à aucun conflit d’intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
4. N’emploient pas ou ne prévoient pas d’employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l’ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d’affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l’ONU au cours des trois dernières années de service avec l’ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l’ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
5. N’ont déclaré aucune faillite, n’ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n’ont fait l’objet d’aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
6. Entreprennent de ne s’engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s’y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l’obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l’ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d’une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l’ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l’offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n’êtes pas tenus d’accepter toute offre reçue.

J’atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l’accepte.

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

## Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Dénomination légale du soumissionnaire** | [Compléter] |
| **Adresse légale** | [Compléter] |
| **Année d’enregistrement :** | [Compléter] |
| **Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire** | Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter]Courriel : [Compléter] |
| **Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?** | ☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]  |
| **Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?** | ☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]  |
| **Pays d’activité** | [Compléter] |
| **Nombre d’employés à plein temps** | [Compléter] |
| **Attestation d’assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent)** (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) : | [Compléter] |
| **Votre société dispose-t-elle d’une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l’environnement ?** *(Si oui, fournir une copie du certificat valide) :* | [Compléter] |
| **Votre société dispose-t-elle d’une déclaration écrite de sa politique environnementale ?** *(Si oui, fournir une copie)* | [Compléter] |
| **Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d’autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l’autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?** | [Compléter] |
| **Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?**  | [Compléter] |
| **Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d’éclaircissement lors de l’évaluation de l’offre**  | Nom et fonction : [Compléter]Numéros de téléphone : [Compléter]Courriel : [Compléter] |
| **Veuillez joindre les documents suivants :**  | * Un profil d’entreprise de 15 pages maximum, ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux biens/services achetés
* Une attestation d’immatriculation/de paiement délivrée par l’administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d’exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d’un tel privilège OU le NIF
* Une lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une soumission pour le compte d’une entité située en dehors du pays
* Un certificat de qualité (par ex., ISO, etc.) et/ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions reçus par le soumissionnaire, le cas échéant
* Les certificats, accréditations, mentions/étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la viabilité de l’environnement et à la réduction des effets néfastes sur l’environnement (par ex. l’utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d’énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu’il fabrique
* Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan), y compris le rapport des commissaires aux comptes au titre 2 dernières années (2017, 2016)
* Une attestation de bonne exécution des *4* clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des *2* dernières années
* Une liste de références bancaires (nom de la banque, adresse, personne à contacter et coordonnées de la personne à contacter)
* Copie du registre de commerce ;
* Une assurance responsabilité civile professionnelle / une assurance erreurs et omissions ou leur équivalent ;
 |

## Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] |

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Non** | **Nom du partenaire et coordonnées** (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel) | **Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir**  |
| 1 | [Compléter] | [Compléter] |
| 2 | [Compléter] | [Compléter] |
| 3 | [Compléter] | [Compléter] |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du partenaire principal** (disposant de l’autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d’appel d’offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l’exécution du contrat) | [Compléter] |

Nous vous joignons une copie du document susréférencé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l’obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d’intention de former une coentreprise ***OU*** ☐accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  | Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  |
| Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

## Formulaire D : Formulaire d’éligibilité et de qualification

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] |

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

**Antécédents de contrats inexécutés**

|  |
| --- |
| ☐Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 2 dernières années |
| ☐ Contrats inexécutés au cours des 2 dernières années |
| **Année** | **Partie inexécutée du contrat** | **Numéro de contrat** | **Montant total du contrat** (valeur actuelle en Ouguiya.) |
|   |  | Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l’inexécution : |  |

**Antécédents de contentieux** (notamment contentieux en cours)

|  |
| --- |
| ☐ Aucun contentieux au cours des 2 dernières années |
| ☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous |
| **Année du différend**  | **Montant du différend** (en Ouguiya.) | **Numéro de contrat** | **Montant total du contrat** (valeur actuelle en Ouguiya.) |
|   |  | Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l’origine du différend : Statut du différend :Partie gagnante si réglé : |  |

**Expériences antérieures**

Veuillez lister uniquement les prestations similaires antérieures complétées avec succès au cours des 2 dernières années.

Veuillez lister uniquement les prestations pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu’entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les prestations complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l’intermédiaire d’autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l’expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du projet et pays d’affectation** | **Coordonnées du client et de la personne référente** | **Valeur du contrat** | **Période d’activité et statut** | **Types d’activités entreprises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

*Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.*

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des quatre (4) premiers clients, ou plus.

**Situation financière**

|  |  |
| --- | --- |
| **Chiffre d’affaires des 2 dernières années** | Année       Ouguiya.     Année       Ouguiya.     Année       Ouguiya.      |
| **Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Informations financières**(Ouguiya.) | **Informations collectées au cours des 2 dernières années** |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|  | *Informations provenant du bilan* |
| Actifs totaux |  |  |  |
| Obligations totales |  |  |  |
| Actifs actuels |  |  |  |
| Obligations actuelles |  |  |  |
|  | *Informations provenant de la déclaration de revenus* |
| Recettes totales et brutes |  |  |  |
| Profits avant impôts |  |  |  |
| Profit net  |  |  |  |
| Ratio actuel |  |  |  |

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

* 1. Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
	2. **Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié (les états financiers ne portant pas la signature et le seau d’un comptable public certifié ou assermenté ne seront pas considérés valables)**
	3. Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

## Formulaire E : Format de l’offre technique

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] |

L’offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l’offre technique. S’il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

**SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire**

* 1. Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d’influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
	2. Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d’engagements similaires pris dans la région ou le pays.
	3. Procédures d’assurance qualité et mesures d’atténuation des risques.
	4. Engagement de l’organisation à la durabilité.

**SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes**

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d’exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l’offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

* 1. Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l’esprit le caractère approprié des conditions locales et de l’environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
	2. Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l’ensemble des personnes feront fonctionner l’équipe.
	3. L’offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d’examen de l’assurance qualité et de l’assurance technique interne du soumissionnaire.
	4. Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
	5. Montrer la manière dont vous prévoyez d’intégrer des mesures de durabilité à l’exécution du contrat.
	6. Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a. Les services et exigences connexes telles que l’installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

|  |  |
| --- | --- |
| **Biens et services à fournir** **Spécifications techniques**  | **Votre réponse** |
| **Respect des spécifications techniques** | **Date de livraison** *(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)* | **Attestation de qualité, licences d’exportation, etc.** *(indiquer tout élément applicable et le joindre)* | **Observations** |
|  **Oui, nous nous y conformons** | **Non, nous ne pouvons pas nous y conformer***(indiquer divergences)* |
| Délai de travaux 90 jours |  |  |  |  |  |
| *Formation des utilisateurs pour un nombre minimum de deux personnes devant être effectuée sur le site pendant une période de 1 semaine sur l’utilisation et l’entretien du groupe électrogène et des pompes avec un support documentaire de la formation qui restera à la disposition de bénéficiaires;* |  |  |  |  |  |
| *Service après-vente d’au moins 6 moins ;**Garantie des pièces et des services pour une période minimum de 1 an* |  |  |  |  |  |

**SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel**

* 1. Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d’exécution du contrat. Inclure un tableau d’organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
	2. Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

**Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du membre du personnel** | [insérer] |
| **Poste pour cette mission** | [insérer] |
| **Nationalité** | [insérer] |
| **Compétences linguistiques**  | [insérer] |
| **Formation/Qualifications** | *[Résumer formations à l’université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d’enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]* |
| [insérer] |
| **Certifications professionnelles** | *[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]* |
| * Nom de l’établissement : [insérer]
* Date de certification : [insérer]
 |
| **Emploi/Expérience** | *[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l’emploi. En ce qui concerne l’expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d’activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]* |
| [insérer] |
| **Références** | *[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]* |
| Référence 1 : [insérer]Référence 2 :[insérer] |

J’atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d’autres informations pertinentes à mon sujet.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du membre du personnel Date (jour/mois/année)

## Formulaire F : Formulaire de barème de prix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] |

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d’experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

**Langue de l’offre : OUGUIYA**

 **Barème de prix**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **DESIGNATION** | **Unité** | **Qté** | **PRIX (HTT)**  |
| **Prix unitaire en****Ouguiya** | **Prix total en ouguiya**  |
|  | Amené et repli de chantier et élaboration d’un dossier d'exécution (étude topographique, dimensionnement des ouvrages ainsi que tout plan spécifique de la localité en objet)) réalisation de plan de recollement à la fin des travaux |  |  |  |  |
| 1 | Construction d’un château d’eau circulaire en béton armé de 60m³ de capacité surélevé de 12 mètres, pose et mise en œuvre de tuyauterie en Fonte ductile pour les conduites d'arrivées, de départs, d’aération, de trop plein et de vidange, ces conduites doivent être obligatoirement fixées au château d’eau, la jonction doit été assurer par des brides ou des manchons la conduite de vidange doit se reposer sur un plot en béton armé ; un palier de repos en béton armé en porte à faux de 01 mètre de largeur 02 mètres reposant sur les deux entretoises à mi-parcours y compris une grille métallique tout au long du palier de 1 mètre de hauteur ; une échelle constituée d’une partie amovible et la partie fixe entourée par des gardes fou tout au long ; vannes sur distribution et vidange, compteur, manchettes d'encrages a collerettes en fonte ductile pour toutes les arrivées et les sorties en diamètres 150 mm, jauge de niveau, regards ,tous scellements et fixations, échelle en cornière AG et peintures pour parements vus des parties d'ouvrages, couches d'enduits intérieurs (épais 2.5 cm) au SICA et coffrage et autres conformément au cahier des prescriptions techniques CPT (conformément aux plans d’exécution approuvés parle MO ) . Un coffrage métallique en relief validé par le MO doit être prévu sur le château d'eau. . | U | 1 |   |   |
| 2 | Fourniture sur site des conduites de refoulement en PEHD Ø 90 PN10  | ml | 300 |   |   |
| 3 | Déblais en terrain de toute nature (meuble, dur et rocheux)  | ml | 300 |   |   |
| 4 | Remblai en terre saine au dessus du remblai de calage | ml | 250 |   |   |
| 5 | Fourniture et installation d’un moteur diesel à 4 temps, 2 cylindres, injection directe, refroidissement à air comprimé, filtre à air à bain d’huile, 1500 tours/minutes, démarrage avec batterie, silencieux, réservoir, système d'arrêt automatique en cas de manque d'huile et de Gasoil.Génératrice flanquée directement au moteur, synchrone, triphasée 4 pôles, fréquence 50 à 60 Hz à 1500 tr/min, auto-ventilée, auto-excitée. Armoire de commande du type manuel. | ml | 1 |   |   |
| 6 | Fourniture et installation d’une électropompe immergée sous réserve de sa conformité à fournir un débit de 30m/h sous une HMT de 100m, résistance à la corrosion Les accessoires suivants seront livrés avec chaque pompe :100 m de câble d’alimentation immergé connectée sur le moteur (ou boite de jonction) de la pompe, type et section compatibles avec chaque pompe ;coffret de sécurité de la pompe ; électrodes de niveaux bas et haut ; 200 m de câble d’électrodes.  | ml | 1 |   |   |
| 7 | Fourniture, installation et mise en service des équipements de la tête de forage (compteur DN 50, manomètre, vanne à volant DN 50, robinet de vidange DN 50, ventouse de type a une boule DN 50, clapet anti-retour, un support, et accessoires et toutes sujétions utile pour le bon fonctionnement. La tête de chaque forage sera protégée par un regard en agglos creux de 0,20x0,15x 0, 40m³ avec des poteaux en béton armé de (0,15x0,15)m² surélevé de 1,00 m par rapport au niveau naturel du terrain et 0,5m sous le terrain naturel et en dallage en béton armé de 0,15 m d’épaisseur. Cet ouvrage destiné à protéger les appareils de la tête de forage. Une plaque métallique avec cadenas assurera la fermeture du regard. Cette protection sera aménagée. L’attributaire prendra toutes les dispositions constructives nécessaires pour que les appareils soient facilement accessibles et démontables. | **U** | 1 |  |  |
| 8 | Construction de regard de tête de forage,  | **U** | 1 |  |  |
| 9 | construction d’abreuvoirs : L’abreuvoir sera constitué conformément au plan en annexe d’une dalle anti-bourbier bouchardée en béton armé de forme rectangulaire, (voir plan)L’abreuvoir proprement dit est constitué d’un bac en forme parallélépipède centré sur l’axe longitudinale de la dalle anti-bourbier qui en constitue le fond. Les dimensions intérieures du bac sont: 10.00x0.70mL’épaisseur des parois en béton légèrement armé est de 12 cm. Deux fers à béton de diamètre 12 mm seront disposés en partie supérieure pour reprendre les efforts qui sont fréquemment à l’origine des fissurationsUne para-fouille de 0.50x0.50 m qui ceinture la dalle anti-bourbier sur ses quatre côtés.Le bac de régulation attenant à l’abreuvoir abritera une vanne et un robinet à flotteur de diamètre de 60 mm à bride et sera recouvert d’un tampon en tôle logé dans une fouilleur et muni d’un dispositif de fermeture à cléUn regard en BA de dimensions intérieures 1.00x0.85m couvert en tôle avec des dispositifs de fermeture à clé abritera la vanne et le compteur. Les regards pour les compteurs des abreuvoirs seront fermés à l’aide de couvercle métallique d’épaisseur 8mm au minimum muni d’un cadenas. Un regard de vidange sera prévu à l’extrémité du bac principal et sera relié par une canalisation PVC diamètre 110 mm vers un muret distant de 12 mm minimum et identique à celui décrit pour les châteaux d’eau. Les parois du regard de vidange comporteront des ouvertures comporteront des ouvertures permettant de récupérer les eaux perdues sur la dalle.A noter que les parois intérieures du bassin de l’abreuvoir et du bac de régulation recevront trois (3) couches de produit d’étanchéité de premier choix de même qualité que les produits utilisés pour la cuve du château d’eau. | U | 2 |  |  |

## FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.

Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

À : Le PNUD,

 *[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]*

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire]que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du Cliquer ici pour entrer la date pour la fourniture de biens et services au titre de[Insérer nom des biens et services] (ci-après l’« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

1. Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
2. Retirerait son offre après la date d’ouverture des offres ;
3. Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l’appel d’offres ;
4. Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d’autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l’entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné*] sans que vous n’ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu’à 30 jours après la date finale de validité des offres.

**SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE**

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la banque :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]*

1. L’inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l’inexécution n’a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d’un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n’ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L’inexécution n’englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l’employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L’inexécution doit être basée sur l’ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c’est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d’appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées. [↑](#footnote-ref-2)
2. *Selon les INCOTERMS indiqués dans l’AO. L’utilisation d’un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s’assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.*  [↑](#footnote-ref-3)